**COLOMBES 2**

**Liste EELV: Réponse Laurence Lecoeur Consultante RSE société / Jean-Florent Campion ingénieur Chimiste / Kim Bui DRH /Jean-Pierre Le Belle Cadre Habitat Social**

**Q1 Services de Solidarité Territoriale et accès aux droits**

Jusqu’à l’été 2019, le pôle solidarités était organisé autour de directions dites « métiers » déclinant chacune les grandes missions confiées aux départements en matière d’action sociale et médico-sociale. Le département des Hauts-de-Seine a choisi de faire de la référence de parcours un élément central de son organisation. Cette vision correspond à une classique organisation matricielle dont la mise en place est souvent problématique car elle méconnait la logique métier auquel les salariés sont attachés et la pénurie de personnel dans les collectivités qui a généré une hémorragie de démissions.

Nous proposons de revenir à une logique métiers auquel les travailleurs sociaux sont attachés et de revoir l’organisation de la manière suivante :

* Mettre en place une solution informatique accessible à tous les acteurs et institutions du parcours centralisant l’ensemble des informations nécessaires à la compréhension de la situation, retraçant l’état du parcours d’accompagnement avec une équipe de coordination proche du terrain pour briser les silos de communication.
* Développer des partenariats avec les associations, les entreprises, les collectivités pour optimiser l’accompagnement.
* Pour améliorer l’attractivité du département et favoriser l’embauche, revaloriser la condition des travailleurs sociaux au regard de leur niveau d’études, de la difficulté de leur métier et de la charge mentale élevée (RPS)
* Créer des parcours de formations professionnelles spécialisées, des temps d’échanges entre professionnels, des groupes de paroles pour évacuer leur charge mentale…

Nous proposons de développer les points d’accès au droit en partenariat avec les mairies et de développer les permanences d’accueil et d’orientations sur rdv, via une plateforme dédiée.

**Q2 Budget pour l’action sociale**

Le budget voté 2021 prévoit 909 millions d’euros en section de fonctionnement ce qui correspond à 62% des dépenses réelles. Les hypothèses budgétaires des recettes du département sont pessimistes en particulier sur la partie droit de mutation conjoncturellement en régression.

Nous proposons sur le mandat partant sur la base de 2021 de monter progressivement ce pourcentage à 70% soit en équivalent en 2021 un montant de 1026 millions d’euros.

Nous proposons une expérimentation d’un RSA jeune avec une estimation de 4500 personnes pour un coût estimé à 26 millions d’euros.

Nous proposons de renforcer le financement des modes d’accueil de la petite enfance et en particulier l’aide aux crèches et aux PMI (respectivement 2 millions d’euros et 1 millions d’euros).

Nous proposons d’augmenter principalement le budget de la protection de l’enfance pour créer des centres d’accueil et des villages d’enfants pour un budget estimé à 25 millions d’euros.

Nous proposons d’augmenter le budget pour les personnes handicapées avec la création d’au moins deux instituts médico-éducatifs pour les enfants atteints de déficience intellectuelle pour un budget estimé à 5 millions d’euros.

Nous proposons d’augmenter le budget pour l’accompagnement des séniors en se concentrant sur les EHPAD avec l’ouverture vers l’extérieur et l’amélioration de la prise en charge pour un budget estimé à 20 millions d’euros.

**Q3 Le Plan de Pauvreté**

La contractualisation du Plan Pauvreté 2016 avait fait l’objet d’une contractualisation entre l’Etat, le Conseil Départemental et le Collectif Citoyens Fraternels 92. Le département des Hauts-de-Seine est le seul, avec celui des Yvelines, à ne pas avoir contractualisé avec l’Etat sur le nouveau Plan Pauvreté ; que prévoyez-vous pour y remédier ?

Les missions principales du PP 2016 est de garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants, assurer à tous les jeunes un parcours de formation leur permettant d’acquérir des compétences et de prendre leur indépendance, rendre les droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l’activité et investir pour l’accompagnement de tous vers l’emploi. Il est donc impératif que le département des Hauts de Seine contractualise avec l’état autour d’une ambition sociale à la hauteur des enjeux sociaux.

Nous proposons une contractualisation à partir d’un socle visant en 2022 « 100% des mineurs du département ont un logement (Plan logement d’abord) et un référent ».

Pour ce faire il sera impératif de :

* Définir ce qu’est la grande pauvreté dans les Hauts de Seine
* S’appuyer sur l’expérience et la compétence des associations agissant sur le périmètre défini
* Faire un diagnostic des besoins sociaux, de l’existant

Nous soutiendrons activement la formation aux acteurs sociaux notamment en s’appuyant sur l’accord-cadre signé par l’état et les acteurs de la formation

**Q4 L’accès au logement des personnes défavorisées**

Dans un contexte de crise où malheureusement la précarité s’amplifie, le Plan Départemental d’Action pour le Logement et l’Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) est un élément essentiel, qui doit définir des mesures et orientations cohérentes. Il s’agit donc d’un outil stratégique pour le département, qui doit porter une volonté et dégager des lignes de forces et d’action. Nous nous engageons à élaborer un PDALHPD à la hauteur de la situation et en concertation avec l’ensemble des acteurs du département.

Les projets de créations de logements très sociaux dans le diffus (PLAI et ANAH) font partie des solutions au mal-logement. Pour encourager et favoriser ces opérations, il doit exister une cohérence entre la volonté politique et l’action sur le terrain. Nous considérons donc que la mise en place d’une subvention complémentaire accordée par le département pour le diffus (PLAI et  ANAH) doit faire partie des outils permettant l’équilibre des opérations, donc de favoriser le développement de logements très sociaux dans le diffus.

**Q5. Accompagnement mineurs Aide Sociale à l’Enfance**

La situation actuellement est considérée par tous comme inacceptables. Notre proposition est d’acquérir, grâce aux conditions financières actuelles particulièrement favorables aux prêts immobiliers, d’une dizaine d’établissements pour y proposer de meilleures conditions de vie et aussi d’insertion. Le niveau très faible d’endettement du département permet ces acquisitions sans problème financier. Notre proposition est de dimensionner ces acquisitions pour pouvoir accueillir 1000 enfants.

Notre stratégie fait interagir trois acteurs : les associations, qui serait locataires des centres ; le département, qui achètera les établissements et les loueront aux associations ; et enfin les travailleurs sociaux du département qui assureront en coordination avec les associations le suivi d’insertion.

**Q6 Insertion par l’activité économique**

La crise sanitaire a accentué la crise sociale et les personnes en recherche d’emploi sont de plus en plus nombreuses. Le soutien à l’Insertion par l’Activité Economique et à l’Economie Sociale et Solidaire permet d’améliorer l’accès à l’emploi des personnes les plus précaires. Plusieurs territoires des Hauts-de-Seine (ex : à Asnières, Antony, Colombes) se sont engagés dans la candidature à l’habilitation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) ; pour aller plus loin et présenter un dossier de candidature, le département doit s’engager à soutenir et contribuer au financement. Soutiendrez-vous cet engagement du département dans TZCLD et comment ? Le Dispositif Premières Heures a été lancé avec succès dans le département. Quel soutien et quels moyens prévoyez-vous d’accorder à ce dispositif ?

Nous soutiendrons « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » avec un accompagnement d’accès ou de retour à l’emploi autour des métiers liés à la transition écologique pour laquelle est prévue un fond d’investissement spécifique.

Dans le cadre du dispositif Premières Heures, nous favoriserons également l’innovation dans les métiers liés à l’Utilité Sociétale.

**Q7. Accès à l’alimentation**

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, afin de répondre à des enjeux sociaux, environnementaux et de santé. Nous avons l’intention de développer des projets de développement d’une agriculture biologique urbaine et sociale. Avec le peu de surfaces agricoles non polluées disponibles nous proposerons un PAT incluant les propriétaires privés de pavillons dont les sols sont a priori compatibles avec une production locale, les associations de réinsertion sociales, les AMAP et les collectivités locales dans une optique d’économie résolument circulaire. La création d’un label « produit en Hauts de Seine « est envisagé

**Q8. Communication directe avec les citoyens**

Nous proposons que l’accès à l’information sociale (et autres d’ailleurs) soit proposé sous la forme de tutoriels simples et pédagogiques permettant à l’ensemble des citoyens d’avoir un accès concret à l’information